



Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)
Date d'émission: 07/04/2025 Version: 1.0

RUBRIQUE 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Azo-Core TBF 10-352

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Polymère barrière thermique (partie B)

1.4. Données relatives au fournisseur

Azon USA Inc.
2204 Ravine Rd
Kalamazoo, Michigan 49004
USA
T 269-385-5942

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Dans le cas d'un déversement, d'une fuite, d'un feu, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause des matières dangereuses ou des marchandises dangereuses, appeler CHEMTREC jour et nuit au 1 800 424-9300 (sans frais, États-Unis)/703 527 3887 (Virginie, États-Unis) CCN 2189

RUBRIQUE 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS US

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Étiquetage non applicable

2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Glycerol propylene oxide	N° CAS: 25791-96-2	45-75	Non classé
Sucrose, propylene oxide	N° CAS: 9049-71-2	15-40	Non classé
Dipropylene glycol	N° CAS: 25265-71-8	10-15	Non classé

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général	: Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection . Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Assistance respiratoire si nécessaire. Procédez à la respiration artificielle à l'aide d'un masque à valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif adapté mais ne procédez pas à un bouche-à-bouche. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
----------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant. Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
-------------------	----------------------------

Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Equipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Incendies importants : combattez l'incendie à une distance maximale ou utilisez des supports de tuyaux sans surveillance ou des buses de surveillance. Évacuez immédiatement les lieux si vous entendez un bruit provenant des dispositifs de ventilation ou si vous constatez une décoloration du réservoir. Restez TOUJOURS à l'écart des réservoirs en proie au feu. Pour un incendie important, utilisez des lances ou des canons à eau télécommandés ou dégagez la zone et laissez le feu brûler. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact personnel, y compris de respirer le/les/la brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas prendre des mesures comportant des risques personnels. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédures d'urgence : Faire évacuer la zone dangereuse. Si vous êtes à l'extérieur, déplacez-vous vers une zone en amont de la zone de danger. Si cela est possible sans prendre de risques personnels, éliminer toute source d'allumage, aérer la zone. Empêcher le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence d'entrer dans la zone de danger.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Ne pas toucher le produit. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir avec un absorbant inerte non combustible. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Supprimer toute source d'ignition.

Procédés de nettoyage : Ramasser dans un absorbant inerte non combustible et placer dans un récipient pour élimination. Décontaminer les surfaces et l'équipement avec eau et détergent. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Débarrassez-vous des matières collectées dès que possible conformément aux règles locales/régionales/nationales/internationales en vigueur.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle", Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Matières incompatibles	: Réagit avec les isocyanates. Oxydants puissants. Alcalis forts.
Chaleur et sources d'ignition	: Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Prendre des mesures pour réduire ou limiter les émissions dans l'air ou les rejets dans le sol et le milieu aquatique.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

L'équipement de protection individuelle doit être choisi conformément aux normes nationales et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Protection obligatoire des mains (gants de protection). Gants chimiquement imperméables tels que décrits par la réglementation de l'OSHA sur la protection des mains dans le 29 CFR 1910.138

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible

Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Sélectionnez un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour garantir un ajustement approprié, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Noire
Odeur	: Légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 93 °C / 200 °F
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,05
Solubilité	: Peu soluble dans : Eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 400 – 500 cP @ 25 °C / 77 °F
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Glycerol propylene oxide

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

Sucrose, propylene oxide

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

Dipropylene glycol

Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible
----------------------------------	--------------------------

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts. Alcalis forts. Isocyanates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Glycerol propylene oxide

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

Sucrose, propylene oxide

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg

Dipropylene glycol

DL50 orale rat	14850 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5010 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 2,34 mg/l air

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Glycerol propylene oxide

pH	7
----	---

Dipropylene glycol

Indications complémentaires	Non irritant par application cutanée chez le lapin
-----------------------------	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Glycerol propylene oxide	
pH	7
Dipropylene glycol	
Indications complémentaires	Non irritant par application oculaire chez le lapin
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Dipropylene glycol	
Sensibilisation cutanée, humain	Non sensible
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Glycerol propylene oxide	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel
Sucrose, propylene oxide	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	300 mg/kg de poids corporel
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Glycerol propylene oxide	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel
Sucrose, propylene oxide	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel
Danger par aspiration	: Non classé
Azo-Core TBF 10-352	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Glycerol propylene oxide	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Sucrose, propylene oxide	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Dipropylene glycol	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.

Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12 Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Nocif pour les organismes aquatiques

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Glycerol propylene oxide

CL50 - Poisson [1]	218000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	103000 mg/l
LOEC (chronique)	> 10 mg/l
NOEC (chronique)	≥ 10 mg/l

Sucrose, propylene oxide

CL50 - Poisson [1]	4220 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	9890 mg/l
LOEC (chronique)	> 10 mg/l
NOEC (chronique)	≥ 10 mg/l

Dipropylene glycol

CL50 - Poisson [1]	46500 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l
CL50 - Poisson [2]	> 1000 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	1064,8 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Azo-Core TBF 10-352

Persistance et dégradabilité : Non rapidement dégradable

Glycerol propylene oxide

Persistance et dégradabilité : Non rapidement dégradable

Sucrose, propylene oxide

Persistance et dégradabilité : Non rapidement dégradable

Dipropylene glycol

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sucrose, propylene oxide

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,6 – -3,25
--	--------------

Dipropylene glycol

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,07
--	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé pour le transport			
14.2. Désignation officielle de transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
		Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Transport en vrac

Non applicable

Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT

Non réglementé

TMD

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

RUBRIQUE 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit sont présents et répertoriés comme actifs dans l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Ce produit ou ce mélange ne contient pas de produit(s) chimique(s) toxique(s) ou de produits chimiques dont la concentration est supérieure à la concentration de minimis, tel qu'indiqué dans le CFR 40 §372.38(a) sous réserve du respect des obligations de déclaration de la section 313 du Titre III des Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et dans le CFR 40 Partie 372.

15.2. Règlements internationaux

CANADA

Glycerol propylene oxide (25791-96-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Sucrose, propylene oxide (9049-71-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Dipropylene glycol (25265-71-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Dipropylene glycol (25265-71-8)

Listé dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.3. Réglementations nationales

Proposition 65 de la Californie - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie comme cause de cancer, de trouble du développement et/ou de la reproduction

RUBRIQUE 16 Autres informations

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Azo-Core TBF 10-352

Fiche de Données de Sécurité

selon 29 CFR § 1910.1200, Norme de communication des risques (HCS)

Date d'émission : 07/04/2025

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.